



La revue

des cadres de la Police

POLICE

Nouvelle

n° 349 / octobre 2022

19^e CHAMBÉRY
congrès | **du 4 au 7**
OCTOBRE 2022



DOSSIER

Élections professionnelles 2022
Je vote **SCSI** et **CFDT** DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE



MUTUELLE SANTÉ

15 € / MOIS
REMBOURSÉS
PAR L'ÉTAT⁽¹⁾

+

15 € / MOIS
OFFERTS
PAR LA MGP⁽²⁾



POUR UNE NOUVELLE ADHÉSION,

**la MGP double l'aide de l'État
jusqu'à fin 2023.**


J'en
profite



Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense



MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 69 32 07 04 (numéro non surtaxé)

(1) Depuis le 1er janvier 2022, les agents de la fonction publique d'État peuvent bénéficier mensuellement du remboursement par leur employeur d'une partie du montant de leurs cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir leurs frais de santé, tel que prévu par le décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021. Le bénéfice de ce remboursement est conditionné à la souscription d'un contrat complémentaire santé à caractère « solidaire et responsable » tel que le contrat Lyria santé proposé par la MGP.

(2) Offre soumise à conditions, valable du 05/09/2022 au 31/10/2022. Voir détail des conditions dans le règlement de l'offre rentrée disponible sur demande en agence, sur demande écrite auprès du siège administratif (8 rue Thomas Edison - CS 90059 - 94 027 Créteil cedex) et sur mcp.fr

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité 10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 09/2022 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



[Christophe ROUGET |
Secrétaire Général du SCSI]

Une feuille de route claire du SCSI pour les officiers

Cet édito est pour moi le premier d'un nouveau mandat, et je souhaite l'entamer en remerciant les délégués réunis à Challes-les-Eaux, près de Chambéry, pour notre 19^e congrès du 4 au 7 octobre. Ils ont élu une belle équipe nationale qui allie expérience et renouvellement au service de tous les officiers. J'ai l'honneur de l'animer pour conduire les nombreuses batailles qui sont devant nous. Comme le travail des services de police d'une manière générale, l'histoire du SCSI est en effet avant tout celle d'une aventure humaine. Notre ADN syndical nous porte à nous engager dans une démarche collective avec ses grands moments et ses vicissitudes mais toujours avec l'objectif de défendre au mieux nos mandants et de faire progresser leurs droits.

Notre histoire illustre à travers de nombreux dossiers, comme celui de la réforme des corps et carrières de 1995 ou du temps de travail, qui a mis plus de 10 ans pour aboutir, la force de notre syndicat majoritaire en capacité d'allier proximité, travail technique et analyse juridique.

En clôture de ce congrès, j'ai interpellé le ministre de l'Intérieur sur les sujets de préoccupation des cadres. Ainsi de la réforme à venir des retraites : comme l'a rappelé le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, nous sommes opposés à un report de l'âge légal de départ comme à une augmentation de la durée d'assurance. Le SCSI attend la préservation des règles spécifiques applicables

aux fonctionnaires actifs de la police nationale. Elles ne sont pas un cadeau mais la juste reconnaissance de nos sujétions particulières !

Notre organisation a été entendue à plusieurs reprises sur des sujets liés à la délinquance, comme sur la recherche des causes des refus d'obtempérer, sur la nécessité de créer une réserve opérationnelle, sur la prime OPJ pour les cadres, sur le fait de favoriser l'ascenseur social. Dans le cadre du Beauvau de la sécurité, je regrette que nous ne soyons pas allés plus loin dans le rapprochement des cadres commissaires et officiers. Espérons qu'*a minima* la future Académie de police permette la formation de tous les cadres sur un même site.

Après avoir pleinement contribué aux consultations qui ont préparé la rédaction du livre blanc de la sécurité intérieure

publié en 2020 puis aux tables rondes de ce Beauvau de la sécurité en 2021, nous avons négocié début 2022 un volet catégoriel de la LOPMI comprenant de nombreuses mesures pour les corps de commandement.

Mais les processus administratifs sont si longs que des mesures phares inscrites au budget 2022, attendues par les officiers, ne sont toujours pas appliquées. Comment pourraient-elles l'être d'ailleurs quand les projets de textes n'ont quitté le ministère de l'Intérieur que début août ? C'est un système qui est en cause, le sous-dimensionnement du bureau des officiers de police et des services RH, des processus décisionnels trop complexes. Se font toujours attendre notamment l'avancement en 9 ans des capitaines au grade de commandant sur des postes difficiles, la reprise d'ancienneté pour le 7^e échelon de commandant ou l'augmentation

Espérons qu'*a minima* la future Académie de police permette la formation de tous les cadres sur un même site.

de l'ISSP des élèves, mais aussi les textes relatifs à la VAP qui n'ont pas été validés alors que ces points étaient budgétés pour cette année 2022.

Notre feuille de route est balisée pour les années qui viennent par la résolution finale d'orientation ambitieuse adoptée par notre congrès, que vous retrouverez dans ce numéro. Nous serons vigilants pour que les engagements du protocole de mars 2022 soient tenus mais aussi pour compléter et enrichir ces mesures catégorielles. Nos priorités seront de faire passer l'ancienneté statutaire requise pour candidater au deuxième grade à 8 ans, de diminuer la durée moyenne de passage au grade de commandant pour l'aligner sur celles des autres corps de catégorie A du ministère de l'Intérieur, préserver le pyramidage actuel de notre corps et aligner par le haut le montant de la prime de fidélisation des officiers. La nomenclature, elle, devra nécessairement évoluer pour tenir compte des bouleversements démographiques majeurs du corps de commandement.

J'ai bien sûr aussi évoqué devant Gérard Darmanin la grande réforme structurelle de la police nationale. Le SCSI souhaite la modernisation et le décloisonnement mais pas la fragilisation de capacités professionnelles qui ont fait leurs preuves. Prenons donc le temps d'analyser les résultats des départements pilotes et ne construisons pas des organigrammes sur un coin de table sans dialogue social. Préservons les capacités de traitement de tout le spectre judiciaire sur tout le territoire !

Cette profonde réorganisation de notre institution doit être précédée de la révolution dans la gestion des ressources humaines que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années. La gestion des carrières des cadres policiers est aujourd'hui archaïque ! Respecter les officiers de police, c'est donner aux services en charge des ressources humaines des effectifs et des outils à la hauteur de leur tâche. C'est la condition d'une approche plus fine et individualisée des carrières.

Au SCSI, nous n'avons jamais opposé police et justice, qui sont des maillons d'une même chaîne pénale. En revanche, nous continuons de dénoncer le manque de moyens des services d'enquête comme des juridictions. Une réponse pénale plus adaptée et plus rapide est pourtant dans l'intérêt de tous.

Nous continuerons donc à être agitateur d'idées et créateur de progrès pour construire la police de demain et incarner une ambition pour ses cadres. Pour donner de la force à notre organisation et réaffirmer cette représentativité qui nous permet d'obtenir des résultats tangibles face à l'administration, l'échéance des élections professionnelles du mois de décembre sera déterminante.

Pour que notre syndicat puisse continuer à faire entendre avec force les colères, les espoirs et les aspirations de toutes les générations d'officiers de police, votons massivement SCSI et CFDT du 1^{er} au 8 décembre !



POLICE NOUVELLE

Commission paritaire : 0527 S 05555
ISSN 1961-9294

Tirage : 6 500 exemplaires

Abonnement annuel : 8,50 € – Prix au numéro : 0,90 €

Directeur de la publication : Christophe ROUGET

Rédacteur en chef : Christophe ROUGET

Maquette, réalisation, impression :

Compédit Beauregard

Z.I. Beauregard – BP 39 – 61600 La Ferté-Macé

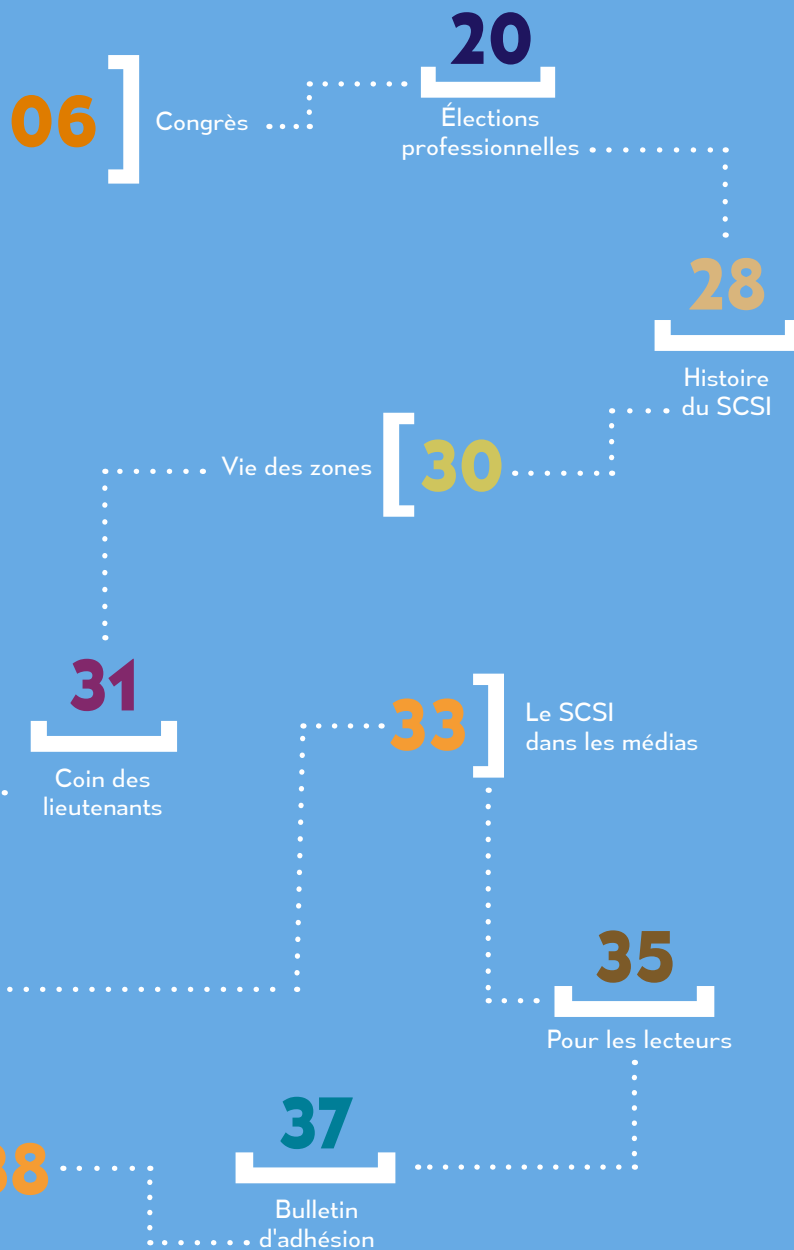
Crédits photos : SCSi – Adobe Stock – Marius Didelot

SCSI – SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIURE

55, rue de Lyon – 75012 Paris

Tél. : 01 44 67 83 30

Mail : secretariat@scsi-pn.fr



scsi-pn.fr





Un congrès national réussi pour un SCSI en dynamique !

Le 19^e congrès de notre organisation a réuni à Challes-les-Eaux, près de Chambéry, 140 délégués du 4 au 7 octobre 2022. Temps de respiration démocratique essentiel pour un syndicat, le congrès du SCSI permet à des officiers de toutes les zones, de métropole et d'Outre-mer, de débattre ensemble de l'avenir de la police nationale et de ses cadres. Les échanges ont été riches de la participation de membres du corps de commandement de tous les grades et de toutes les filières métier. Dans un contexte de bouleversement démographique pour le CC et de réforme structurelle de notre administration, ils ont permis d'aborder les différentes réalités professionnelles que recouvre le métier d'officier aujourd'hui.

Les congressistes ont été accueillis dans le cadre riche d'histoire du château des comtes de Challes par une équipe attentionnée et sensible à l'importance du travail accompli par les policiers. Après un mot de bienvenue du secrétaire zonal du Sud-Est, les travaux du congrès ont débuté à l'espace Belvarde le mardi 4 octobre par l'examen des rapports d'activité du syndicat durant les quatre années écoulées depuis le congrès de Vannes en 2018. Les membres du bureau national et notre secrétaire général Christophe Rouget ont ainsi pu revenir sur les combats du SCSI et les avancées obtenues pour les officiers. Dans un contexte

marqué par deux crises majeures qui ont profondément impacté le débat public et les policiers, celle des gilets jaunes puis de la Covid-19, notre syndicat a su garder le cap. Ont ainsi été présentés les rapports relatifs au contentieux, à la gestion des mobilités et des avancements, à la formation syndicale, à la communication et à l'activité générale du SCSI.

Le rapport financier du trésorier national sortant, Pierre Dartigues, a témoigné de la santé financière intacte du SCSI. Il a été suivi du mémorable rapport de la commission de contrôle des comptes effectué par Claude Jeanjean et de l'adoption à l'unanimité du quitus financier.

À la veille de son départ en retraite, le congrès a salué chaleureusement le travail accompli par Pierre Dartigues dans les différentes fonctions qui ont été les siennes durant tant d'années au sein du SNOP et du SCSI.

Le rapport financier du trésorier national sortant, Pierre Dartigues, a témoigné de la santé financière intacte du SCSI.

Après la réception des élus locaux mardi 4 au soir, le mercredi 5 octobre a été consacré dans un premier temps à l'élection du nouveau BN. Christophe Rouget a ainsi été



réélu secrétaire général du SCSI avec deux tiers des suffrages exprimés face à Sabrina Rigollé. L'ensemble des autres membres du BN étaient seuls candidats sur leurs postes respectifs. C'est une équipe nationale unie et enthousiaste qui ressort donc de ce congrès pour animer l'activité du SCSI au service de tous les officiers.

Ce congrès a été également l'occasion d'innover en mettant en place un temps d'expression libre pour les délégués qui le souhaitent, en sus du débat général.

De nombreux officiers de toutes les zones se sont ainsi succédés à la tribune pour aborder des sujets variés : expérimentation des DDPN, attractivité des postes du SCRT, conditions particulières du travail en Nouvelle-Calédonie ou en Guyane, unification des corps de cadres, syndicalisation

des retraités, situation de la filière judiciaire, rôle de l'officier chef de service, outils informatiques, fidélisation des jeunes officiers en CRS, ambitions hégémoniques des gendarmes dans certains départements, isolement des officiers de nuit, parcours de carrière des internes... Ces thématiques, traitées avec concision par chaque intervenant, ont illustré la diversité des carrières qu'offre notre corps et la nécessité pour le SCSI d'apporter une réponse à chaque officier. Plusieurs interrogations ont été relayées autour du sens de notre mission alors que se multiplient les priorités censées orienter l'action des services de police.

Le jeudi 6 octobre se sont déroulés les échanges relatifs aux élections professionnelles du mois de décembre que le SCSI aborde avec la volonté de faire progresser à nouveau la CFDT au sein du ministère

2018 - 2022

Quelques exemples cités dans le rapport d'activité :

- Achèvement de la mise en œuvre des mesures du protocole PPCR signé en 2016.
- Mise en œuvre du nouvel APORTT.
- Participation au Beauvau de la sécurité et négociation des mesures catégorielles prévues au budget 2022.
- Négociation du protocole catégoriel accompagnant la LOPMI pour les années 2022 à 2027.
- Manifestations massives le 2 octobre 2019 et le 19 mai 2021.
- Création du + SCSI.

QUATRE ANS D'ACTION POUR LES OFFICIERS DE POLICE

Bureau national du SCSI élu au congrès de Chambéry

Michel Heckmann
Trésorier national

Didier Rendu
1^{er} secrétaire
général adjoint

Christophe Miette
Secrétaire national

Natacha Ognier
Secrétaire nationale

Christophe Rouget
Secrétaire général

Alain Morel
2^e secrétaire
général adjoint



de l'Intérieur. Cette journée a aussi permis à Ricardo Valadas d'intervenir devant le congrès. Issu de la PJ portugaise et président du Conseil européen des syndicats de police dont le SCSJ est membre fondateur, Ricardo a pu présenter à tous l'activité soutenue du CESP et les enjeux qui se posent à l'échelle européenne pour le développement des droits des policiers.

À l'issue des débats, c'est finalement une résolution finale d'orientation ambitieuse qui a été adoptée à l'unanimité par les congressistes.

Vous pouvez la retrouver dans les pages qui suivent. La journée s'est ensuite achevée par un moment de convivialité.

Enfin, vendredi 7 octobre, la clôture du congrès a permis au SCSJ comme de coutume d'accueillir le ministre de l'Intérieur. Une minute de silence

pour les policiers morts pour la France et leurs familles a précédé la remise aux autorités présentes du livre réalisé à l'occasion des 50 ans de notre syndicat. Dans un dialogue courtois mais franc, Christophe Rouget a interpellé Gérald Darmanin sur les sujets de préoccupation des cadres de la police nationale en revenant notamment sur la nécessité de préserver les spécificités des policiers en matière de retraite, les mesures catégorielles obtenues et attendues ou encore bien évidemment la réorganisation de la police nationale qui ne doit pas conduire à dégrader ce qui fonctionne. Reconnaisant qu'il vaut mieux « un bon officier qu'un mauvais commissaire » pour un poste de chef de service, le ministre a ensuite réaffirmé dans sa prise de parole sa détermination à conduire la réforme de la police nationale, tout en se montrant ouvert à des amendements.





Notons que de jeunes officiers comptant moins de 6 ans d'ancienneté dans le corps de commandement, issus de toutes les voies de recrutement, ont activement participé aux travaux de ce congrès. Ils ont démontré la vitalité et l'utilité du « groupe jeunes » du SCSI mis en place depuis quatre ans et la nécessité de prendre pleinement en compte dans notre action syndicale les problématiques spécifiques de la prise du premier poste et de la première mobilité.

Un grand merci une fois encore pour l'organisation du congrès à la zone Sud-Est, Jean-Marc André et Stéphane Putoto, ainsi qu'à notre délégué départemental SCSI de Savoie Olivier Sotty ! Leur travail important de préparation de l'évènement a permis à l'ensemble des présents de se consacrer aux débats tout en étant accueillis et pris en charge au mieux tout au long du congrès.

Ricardo Valadas,
président du Conseil
européen des
syndicats de police



Les Zones...



Zone Nord



Zone Sud



Zone Ouest



Zone Est

Crédit photos :
Marius Didelot,



Zone **île-de-France**



Délégués des sections **d'Outre-mer**



Zone **Sud-Ouest**



Zone **Sud-Est**

avec les remerciements
du SCSl.



HORIZON 2030 : **une vision d'avenir pour les cadres** **de la police nationale**

Résolution finale d'orientation

Le 19^e congrès du SCSI intervient à un moment où les réformes et les priorités se succèdent à intervalles rapprochés, rendant parfois l'action publique difficilement lisible. De très nombreux chantiers de transformation des services du ministère de l'Intérieur sont ouverts simultanément : projet de généralisation des DDPN alors même que la réforme de la DCSP n'est pas totalement achevée, LOPMI, mise en œuvre du protocole RH, démétropolisation de services, Académie de police, etc. Leurs contours souvent incertains nuisent à la qualité du dialogue social sans lequel l'adhésion des personnels, indispensable, ne saurait être acquise.

Pour le SCSI, continuer à traduire fidèlement les aspirations de nos mandants imposera de poursuivre le renouvellement des pratiques entamé ces dernières années qui ancre notre syndicalisme dans la proximité avec le vécu de chaque adhérent. Sans nous interdire une réflexion collective dans l'avenir autour de

notre champ de syndicalisation, la défense collective et individuelle des officiers de police demeurera au cœur de l'action que nous conduisons.

Il nous appartient de faire émerger une vision ambitieuse pour la police nationale de 2030 et ses cadres.

À court terme, le SCSI s'engagera fermement pour la préservation du régime de retraite spécifique des policiers actifs au regard des contraintes et sujétions de nos métiers (bonification quinquennale, ISSP...) et s'opposera à toute remise en cause de ces acquis.

RELEVER LE DÉFI DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL DES CADRES

Comme le SCSl l'a démontré dès décembre 2020, le contexte de fort renouvellement du corps entraîne une nouvelle donne démographique. En 2030, la moitié des officiers auront moins de 8 ans d'ancienneté. D'ici à 2035, ce sont 71% du corps

qui auront été renouvelés en 15 ans. Un tel bouleversement devra nécessairement entraîner une évolution des règles statutaires. En l'absence de réaction de l'administration, le corps compterait alors 76 % de capitaines. Le pyramidage

40/40/20 (40 % de capitaines, 40 % de commandants, 20 % de commandants divisionnaires et d'EF) a été entériné comme cible par les protocoles de 2016 et 2022, il demeure notre cap.

Proposition 1 : **REDONNER DE L'ATTRACTIVITÉ AU CORPS DE COMMANDEMENT**

Les recrutements massifs d'officiers ont repris. Toutefois, trop de policiers du CEA compétents renoncent aujourd'hui à passer les sélections internes devant la perspective d'une longue scolarité impliquant une perte de rémunération, les incertitudes de leur première affectation et une faible visibilité quant à leur déroulement de carrière au sein du CC. Les mêmes problématiques se posent pour les officiers souhaitant accéder au CCD.

Après avoir agi avec succès pour réduire le temps de présence sur site pendant la scolarité,

le SCSl revendique la création d'une **indemnité de maintien de la rémunération** (à l'image de celle que perçoivent les élèves des Instituts régionaux d'administration) pendant la formation initiale à l'ENSP. Une telle indemnité serait perçue par tous les élèves officiers et commissaires précédemment fonctionnaires, permettant ainsi d'apporter une réponse aux attentes légitimes des « faux externes ». Elle aurait vocation à garantir le maintien intégral de la rémunération antérieure, sauf dispositifs très particuliers n'ayant plus lieu d'être durant la scolarité (majoration Outre-mer ou prime FIPN par exemple).

Deux chantiers actés dans le cadre du protocole qui accompagne la

LOPMI sont aussi déterminants : **une promouvabilité plus rapide** au deuxième grade grâce à la reprise partielle de l'ancienneté dans la police pour les internes officiers et commissaires et **la réduction de la durée des échelons pour une dynamisation de la carrière des capitaines.**

D'autre part, pour respecter le pyramidage, **l'ancienneté dans le corps pour candidater à l'avancement au grade de commandant devra passer de 12 à 8 ans.** Une **augmentation des ratios d'avancement** sera également indispensable. À l'avenir, c'est le volume de promotions nécessaires pour respecter le 40/40/20 qui devra déterminer ces ratios d'avancement.



Dans le même esprit, le **cagnottage pour le GRAF sur les B2 dès le grade de capitaine** devra se concrétiser en parallèle de la **réduction de la durée du parcours GRAF** permettant de candidater à l'avancement au grade de commandant divisionnaire.

Tous les commandants divisionnaires et commandants divisionnaires fonctionnels devront bénéficier à terme de l'**IRP de chef de service**. Nous revendiquerons le passage à **30 % d'échelons spéciaux** du GRAF et des EF ainsi que l'accès au HEB bis.

Redonner de l'attractivité au CC passera aussi par l'alignement de l'indemnité spécifique ARTT sur le montant des jours CET monétisés. Au chapitre du temps de travail, nous agirons par ailleurs pour **limiter l'écrêtage** intervenant chaque mois, permettant ainsi aux officiers en régime hebdomadaire de récupérer une plus grande part de leurs dépassements horaires. L'équilibre entre vie professionnelle et

vie privée, qui passe aussi par le respect du droit à la déconnexion, est un levier décisif pour améliorer la qualité de vie au travail.

Proposition 2 : MODERNISER LA GESTION RH DES CADRES

En dépit de la bonne volonté de personnels de la DRCPN trop peu nombreux et dotés d'outils informatiques obsolètes, la gestion administrative du CC est à bout de souffle. Elle doit être révolutionnée avec l'objectif d'une **gestion plus fine et individualisée des carrières**.

Le système des TG atteint ses limites en combinant rigidité et incertitudes permanentes quant aux dates des résultats des mobilités. La création d'un site intranet sur le modèle du portail « Place de l'emploi public » permettrait à tous les officiers d'avoir une visibilité sur les postes disponibles.

Dans l'immédiat, il convient de revoir sans attendre la manière de gérer les mutations en déclinant

des mesures de bon sens : justification claire des raisons de refus d'une candidature et non seulement « fermeture de poste faute de profil » ou encore proposition systématique d'un entretien RH individuel à un officier qui n'obtient pas satisfaction lors d'un mouvement.

Une refonte de la nomenclature s'impose pour une gestion efficace des carrières. Ainsi, la **fusion des postes A1 et A2** fluidifiera les débuts de carrière tandis que la **possibilité d'affectation sur des postes B1 dès 6 ans d'ancienneté comme capitaine** sera une adaptation nécessaire à l'évolution démographique du corps et des profils des nouveaux officiers. De même, **tous les commandants devront pouvoir postuler sur les postes C** sans critère d'ancienneté dans le grade.



Proposition 3 :
FAIRE ÉVOLUER
LA FORMATION INITIALE
ET CONTINUE

Pour le SCSI, l'**Académie de police** est une occasion de mettre en place une **formation partagée des cadres sur un site unique** et un lieu de stage pour tous les managers. Elle devra également donner une impulsion décisive à la **certification des formations**, domaine dans lequel la police a aujourd'hui trop de retard par rapport à la gendarmerie.

Le contenu des formations initiales des officiers et commissaires devra aussi évoluer avec une plus grande part de simulations, d'innovations pédagogiques et une prise en compte accentuée des retex des promotions. Des moyens

humains à la hauteur et des infrastructures adaptées seront pour ce faire indispensables, notamment à l'ENSP Cannes-Écluse.

La formation continue aura elle aussi à étoffer sa palette pour mieux correspondre à certains métiers policiers d'avenir tels que les divers spécialistes du domaine cyber ou des drones. Elle devra par ailleurs intégrer pleinement les évolutions les plus récentes comme le développement du télétravail. L'architecture à venir de la police devra faire pour cela toute sa place à la filière formation et 5 jours par an de formation continue pourraient être rendus

obligatoires sur le temps de travail pour chaque agent (y compris la e-formation).



MODERNISER L'ORGANISATION POLICIÈRE EN CONFORTANT CHAQUE MÉTIER

Le SCSI appelle de ses vœux depuis des années la fin du cloisonnement entre directions centrales et du fonctionnement en « tuyaux d'orgue » de la police nationale. Pour autant, la méthode employée par l'administration afin de conduire l'actuelle réorganisation a généré de grandes incertitudes et une anxiété importante faute de lignes claires et d'une véritable concertation.

Proposition 4 :
OBTENIR
UNE RÉORGANISATION
DE LA POLICE NATIONALE
PERTINENTE

Une réforme d'une telle ampleur requiert un calendrier qui ne soit pas contraint et des négociations

avec les OS sur la base de propositions tangibles de la DGP. L'audit demandé à l'IGA et à l'IGPN sur la situation des départements ayant expérimenté les DTPN et DDPN va ainsi dans le bon sens. Les réponses aux questions légitimes que soulèvent les projets actuellement présentés ne pourront venir que d'échanges permettant de **rediscuter les contours de la réforme** et le périmètre missionnel de chaque filière métier. Les strates de pilotage et d'état-major ne devront pas se multiplier. La réforme doit en outre faciliter les mobilités inter-filières à travers un accompagnement et une formation adaptée.

Le SCSI a réitéré à plusieurs reprises la nécessité de

préserver le savoir-faire et l'expertise de tous les policiers, notamment ceux qui exercent en PJ et au sein de la PAF. Pour ces derniers, chacun s'accorde à reconnaître que l'échelon départemental n'est pas adapté pour lutter contre la grande criminalité et qu'une approche à l'échelle régionale ou zonale aurait davantage de sens. Le positionnement du corps de commandement ne doit par ailleurs pas être fragilisé. Le SCSI sera attentif à améliorer l'organisation de la police nationale sans dégrader ce qui fonctionne aujourd'hui.

De son côté, la préfecture de police de Paris ne pourra pas demeurer durablement à l'écart des évolutions qui affecteront le reste de la police nationale.



Proposition 5 : **SIMPLIFIER ENFIN LA PROCÉDURE PÉNALE POUR REVALORISER VÉRITABLEMENT L'INVESTIGATION**

C'est toute la filière judiciaire qui souffre d'un déficit criant d'attractivité et de sens depuis trop longtemps. Exsangues, les services d'enquête des commissariats sont engorgés par la massification du contentieux qui leur échoit tandis que leur

effectif stagne ou diminue. Pour casser ce cercle vicieux et redonner de l'oxygène à la filière judiciaire, il est essentiel que les policiers puissent à nouveau se concentrer sur le cœur de leurs investigations. On devient enquêteur pour travailler à la manifestation de la vérité et non pour se consacrer au strict respect d'un formalisme procédural chronophage qui s'alourdit sans cesse.

Sans opposer la police et l'institution judiciaire, le SCSJ réunira des enquêteurs de tous les niveaux

d'investigation pour renouveler des **propositions concrètes de simplification de la procédure pénale**. Elles devront concilier les droits des victimes, les droits de la défense et les capacités d'enquête, pour une réponse pénale plus adaptée. Notre organisation contribuera ainsi pleinement au chantier de **réécriture du Code de procédure pénale** annoncé par le garde des Sceaux à l'issue des États généraux de la Justice. Un tel travail de remise à plat du CPP n'aura en effet de sens que s'il associe étroitement les praticiens de la procédure pénale.

Parallèlement, la modernisation numérique du ministère de l'Intérieur devra être synonyme d'outils informatiques et de logiciels adaptés autant qu'ergonomiques pour les enquêteurs. Des fiascos comme ceux de la PNIJ, de SCRIBE ou de la PPN doivent absolument être évités. Notre organisation



sera particulièrement attentive au chantier du nouveau logiciel de rédaction des procédures.

Il est important que les échanges entre policiers et magistrats continuent à se développer en dehors des cadres formels de compte rendu, notamment à travers les stages au parquet pour les enquêteurs et l'immersion de magistrats au sein des services de police.

Les primes judiciaires perçues par les policiers devront être du même niveau que celles de leurs homologues de la gendarmerie nationale.

Proposition 6 :
UNIFIER
LA CHAÎNE HIÉRARCHIQUE
DE LA POLICE NATIONALE

Le SCSJ continue à défendre son projet historique de rapprochement des corps de cadres. Mettre fin à un anachronisme qui voit la chaîne hiérarchique policière divisée en deux corps contribuerait à la cohésion de la police nationale de façon décisive, sans préjudice des prérogatives liées à chaque grade. D'ici à ce que le courage politique permette de réaliser cet objectif, plusieurs mesures de bon sens seront défendues

par notre organisation. Ainsi, la création d'une filière dédiée aux ressources humaines et au soutien devra se traduire par **un seul bureau de gestion pour tous les cadres officiers et commissaires.**

Les lauréats issus de la voie d'accès professionnelle au corps de conception et de direction, eux, ont vocation à représenter un minimum de 40 % des futures promotions de commissaires. Les officiers devront pouvoir bénéficier d'une véritable préparation à la VAP.

À métier équivalent, aucun officier ou commissaire ne doit percevoir un indemnitaire moindre qu'un officier de gendarmerie et *a fortiori* qu'un agent du CEA (prime OPJ, prime « voie publique », prime de fidélisation, etc.).

Des cadres solidaires les uns des autres et confortés dans leur positionnement pourraient aussi être les moteurs de l'évolution des pratiques managériales. Le SCSJ refusera notamment le retour de la politique du chiffre et s'attachera au développement de la lutte contre les RPS pour prévenir le mal-être et les suicides de fonctionnaires de police.



SURMONTER LES DÉFICITS D'ATTRACTIVITÉ GÉOGRAPHIQUE


La vacance durable de trop nombreux postes de cadres affecte le corps de commandement et le corps de conception et de direction. Les problématiques d'attractivité ont des raisons propres à chaque zone géographique concernée, qu'il s'agisse de territoires difficiles au coût de la vie élevé comme en Île-de-France, de régions

historiquement moins attractives (Nord, Est) ou de commissariats isolés (départements ruraux). La gendarmerie reste en embuscade et ambitionne de s'arroger des zones relevant aujourd'hui de la compétence de la police nationale. Dans ce contexte, la capacité d'affecter des officiers et commissaires partout sur le territoire national en fonction

des nécessités de service sera cruciale dans les années à venir.

Proposition 7 :
UTILISER TOUS LES LEVIERS
INDEMNITAIRES

L'ensemble des leviers pécuniaires d'attractivité et de fidélisation devront être remis à plat sur la base d'une analyse objective des difficultés de



chaque territoire. Ce processus devra permettre d'élargir la liste des agglomérations ouvrant droit à l'indemnité de résidence à 3 %, d'augmenter le nombre d'IRP de poste difficile et d'indemnités temporaires de mobilité. Des dispositifs similaires à la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis de 10 000 € pour 5 ans d'affectation pourront être déclinés dans des territoires à la physionomie comparable. L'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA) devrait par ailleurs être étendu à de nouveaux départements, sans exclure les unités à compétence départementale ou plus large.

Ce travail devra prendre en compte les sujétions particulières liées au travail des officiers en Outre-mer et la nécessité d'y accompagner les mobilités.

Il pourrait inclure également des mesures d'accompagnement lors d'une mutation vers un territoire peu attractif, en lien avec les collectivités territoriales, telles que l'aide à l'emploi du conjoint. Les règles du rapprochement de conjoint devront être revues pour le rendre plus opérant.

Le SCSJ œuvrera par ailleurs avec détermination pour **aligner par le haut l'attribution de la prime de fidélisation entre les corps** alors que le calendrier de versement et montant de la prime de fidélisation défavorisent aujourd'hui les cadres par rap-

port au CEA. Les contraintes liées à la vie dans une zone comme l'Île-de-France ne sont pas fonction de l'appartenance à un corps.

Proposition 8 : **INSTAURER UNE VÉRITABLE PARITÉ AVEC LA GENDARMERIE**

Alors que les policiers sont plus nombreux que les gendarmes et prennent en charge la majeure partie de la criminalité, la gendarmerie nationale grâce à un travail de lobbying de tous les instants parvient trop souvent à se tailler la part du lion au ministère de l'Intérieur. Trop d'injustices persistent ! Ainsi **les possibilités de cumul emploi-retraite des policiers devront être alignées sur celles des gendarmes**, de même que les **bonifications de dépaysement** comptant pour le calcul de la retraite.

Les postes à responsabilité et les décorations dans les ordres nationaux devraient quant à eux être attribués, dans un souci d'équité, en proportion des effectifs de chacune des deux forces de sécurité intérieure.

Le SCSJ continuera à plaider pour **que le dispositif « Voyager et protéger » soit revu pour l'aligner sur les conditions offertes aux gendarmes** (75 % de réduction SNCF sans contrepartie) et à leurs familles. C'est seulement ainsi que les policiers s'en empareront massivement et qu'il deviendra un outil favorisant le maintien des liens familiaux en cas d'affectation éloignée du domicile d'origine.

Notre organisation demeure favorable à terme à la **création d'une force civile unifiée de sécurité intérieure regroupant police et gendarmerie** nationales. Cette évolution naturelle déjà menée à bien par certains pays comme la Belgique ou l'Autriche permettrait notamment d'éliminer de nombreux doublons et d'améliorer la qualité du service rendu au public. D'ici à ce que cette perspective devienne réalité, il importera d'évaluer les redéploiements passés entre les deux forces avant toute nouvelle évolution de leurs zones de compétence respectives.

Proposition 9 : **REVOIR LA POLITIQUE D'AIDE AU LOGEMENT DES CADRES**

Le SCSJ considère que les dispositifs dont bénéficient les commissaires en matière d'aide au logement doivent pouvoir être étendus aux officiers, en commençant par les territoires qui connaissent le plus de problèmes d'attractivité. Ainsi la mise en place d'un accompagnement par l'administration lors d'un déménagement s'imposera, de même que le versement d'une indemnité de logement corrélée à la cherté des loyers dans la commune concernée.

Il est également essentiel de **flexibiliser la gestion des Logements Concédés par Nécessité Absolue de Service (LCNAS) des cadres et d'augmenter leur nombre**. Les contraintes de disponibilité et de sécurité liées à de nombreux postes, notamment de chef de service, le justifient amplement.



HORIZON 2030

10 propositions pour construire l'avenir

RELEVER LE DÉFI DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL DES CADRES

- Redonner de l'attractivité au corps de commandement
- Moderniser la gestion RH des cadres
- Faire évoluer la formation initiale et continue

MODERNISER L'ORGANISATION POLICIÈRE EN CONFORTANT CHAQUE MÉTIER

- Obtenir une réorganisation de la police nationale pertinente
- Simplifier enfin la procédure pénale pour revaloriser véritablement l'investigation
- Unifier la chaîne hiérarchique de la police nationale

SURMONTER LES DÉFICITS D'ATTRACTIVITÉ GÉOGRAPHIQUE

- Utiliser tous les leviers indemnitaires
- Instaurer une véritable parité avec la gendarmerie
- Revoir la politique d'aide au logement des cadres

PRÉSERVER LES SPÉCIFICITÉS DU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS



Tout comprendre des élections professionnelles

Les élections professionnelles qui se dérouleront du 1^{er} au 8 décembre 2022 permettront à tous les agents, de la fonction publique en général et du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer en particulier, d'élire leurs représentants pour 4 ans.

Comme en décembre 2018, le scrutin pour renouveler les instances concernées aura lieu par un **vote électronique**. Le vote pourra s'exprimer depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet, sur le lieu de travail, à domicile ou ailleurs.

Les appellations des instances représentatives du personnel changent cette année. Les comités techniques, qu'ils soient ministériels, de réseau, centraux ou encore départementaux, sont

fusionnés avec les CHSCT pour former les **Comités Sociaux d'Administration** compétents sur toutes les questions collectives d'organisation des services. Un CSA comprendra donc en son sein une formation spécialisée en charge des questions d'hygiène et de sécurité.

La CAPN du corps de commandement demeure compétente pour la contestation de décisions individuelles défavorables, comme les recours en révision de notation, et en matière disciplinaire.



Où votent les officiers de police ?



- **Scrutins communs auxquels participent les officiers de police :**
 - + CSA ministériel
 - + CSA réseau PN (sauf affectation à la DGSJ)
 - + CAPN du corps de commandement
- **Scrutins complémentaires pour les officiers de police affectés en Île-de-France (l'un de ces CSA en fonction de l'affectation) :**
 - + CSA service central réseau DGPN
 - + CSA interdépartemental police PP
 - + CSA services déconcentrés PN (77, 78, 91, 95)
 - + CSA spécial aéroports parisiens
- **Scrutins complémentaires pour les officiers de police affectés en province et en Outre-mer :**
 - + CSA déconcentrés du département ou territoire d'affectation
- **Scrutin complémentaire pour les officiers de police affectés en Polynésie française :**
 - + CAP corps de commandement du corps de l'État pour l'administration de la Polynésie française
- **Scrutin complémentaire pour les officiers de police affectés en DGSJ :**
 - + CSA proximité DGSJ
- **Scrutin complémentaire pour les officiers de police affectés à l'ENSP :**
 - + CSA proximité établissement public ENSP
- **Scrutin complémentaire pour les officiers de police affecté au CNAPS :**
 - + CSA proximité établissement public CNAPS.

Les élèves officiers (28^e promotion) et les stagiaires (27^e promotion) externes en cours de scolarité à l'ENSP ne votent pas.

Les élèves (28^e promotion) et les stagiaires (27^e promotion) précédemment titulaires au sein du CEA voteront au titre de cette qualité et ne peuvent donc pas participer au scrutin pour la CAP du CC.

Comment voter ?

À partir de la mi-novembre 2022, vous recevrez les codes qui permettront de se connecter à un espace de vote accessible à l'adresse suivante :

<https://electionspro2022.interieur.gouv.fr>

• Pour accéder au portail, il faudra cumulativement :

- + entrer votre matricule,
- + entrer la clé de sécurité figurant au dos de votre carte agent,
- + entrer un mot de passe qui vous sera transmis soit directement en mains propres par le service RH soit directement envoyé en LR-AR à domicile.

Afin de prendre en compte toutes les difficultés, l'administration met en place une « cellule de soutien

électeurs ». Une équipe pourra répondre aux questions tant d'ordre technique (prise en mains de l'outil de vote) que relatives aux scrutins (non-inscription sur une liste, par exemple). Cette cellule sera joignable au 01 80 15 43 21 du jeudi 17 novembre au mercredi

La cellule de soutien électeurs sera joignable au 01 80 15 43 21 du jeudi 17 novembre au mercredi 30 novembre de 9 h à 18 h hors samedi et dimanche.

30 novembre de 9 h à 18 h hors samedi et dimanche.

Durant la période électorale, elle sera accessible du jeudi 1^{er} décembre au mercredi 7 décembre de 9 h à 18 h et le vendredi 8 décembre de 8 h à 17 h.



Les résultats

Les opérations électorales prendront fin le 8 décembre à 17 h.

Pour les différentes instances, à l'issue du dépouillement des votes, le président du bureau de vote électronique proclamera les résultats dans la soirée du 8 décembre après la répartition des sièges et la signature des procès-verbaux. L'ensemble des résultats électoraux seront publiés sur le portail de vote :

<https://electionspro2022.interieur.gouv.fr>



LE FIL PRATIQUE DES ÉLECTEURS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022

AVANT LE VOTE,
Réception par **voie postale**
des **codes** permettant
la connection à l'espace
numérique de vote

POUR VOTER,

Je me connecte au portail sécurisé du ministère :
Je me munis :

- du code reçu par courrier (mot de passe)
- de ma carte professionnelle (clé de sécurité)

La clé de sécurité
de **12 caractères**
se trouve au **verso**
de la **carte Agent**



**QUELLES URNES
SONT CONCERNÉES
PAR MON VOTE ?**
POUR TOUS LES OFFICIERS DE POLICE

1. CSA Ministériel
2. CSA réseau PN (hors DGSi)
3. CAPN Corps de commandement

Scrutins complémentaires pour les officiers de police

En fonction de l'affectation
Soit CSA Service central réseau DGPN
Soit CSA interdépartemental police PP
Soit CSA services déconcentrés PN
(un par département ou territoire)
Soit CSA spécial aéroports parisiens

**Particularité
de la Polynésie française**
CAP CC du corps
de l'État pour l'administration
de la Polynésie française

DGSi : CSA proximité DGSi CNAPS : CSA proximité CNAPS ENSP ; CSA proximité ENSP

EN RÉSUMÉ, JE VOTE À L'URNE CAPN **POUR TOUTES LES AUTRES**



CAP 2022 Les propositions du SCSI

Répondre aux défis générationnel et territorial du corps de commandement

Relever le défi du renouvellement générationnel

- Augmentation des ratios d'avancement pour s'éloigner le moins possible du 40/40/20 ;
- Abaissement du seuil statutaire de promovabilité commandant à 8 ans et avancement moyen plus rapide ;
- Réduction de la durée des échelons du grade de capitaine ;
- Cagnottage pour le GRAF sur les postes B2 dès le grade de capitaine et réduction de la durée du parcours pour être éligible au GRAF ;
- Reprise partielle de l'ancienneté dans la police pour les internes officiers et commissaires ;
- Au niveau sommital, passage à 30 % d'échelons spéciaux et accès au HEB bis ;
- Allocation chef de service pour l'ensemble des EF et GRAF.

**En 2030,
la moitié du corps
aura moins de 8 ans
d'ancienneté.**



Attractivité des territoires et des filières

- DDPN : oui à la modernisation de l'organisation de la police, non à la remise en cause de ce qui fonctionne ;
- Harmonisation de la fidélisation entre les corps (calendrier, montant...);
- Aide à la mobilité des conjoints ;
- Déclinaison de l'expérimentation de la prime logement des commissaires pour le CC ;
- Gestion facilitée des concessions de logement, aucune ne doit être perdue pour un officier ;
- Augmentation du nombre de postes difficiles et d'ITM ;
- Prise en compte des sujétions particulières des officiers en Outre-mer ;
- Attribution de la prime OPJ de 1500 € annuels à l'ensemble des officiers habilités ;
- Revalorisation des carrières dans la filière judiciaire.

Accompagner la mobilité

- Justification claire des raisons de refus d'une candidature et non seulement « fermeture de poste faute de profil » ;
- Formations facilitées pour acquérir les compétences nécessaires à un changement de filière ;
- Proposer systématiquement un entretien RH individuel à un officier qui n'obtient pas satisfaction lors d'un mouvement de mutation ;
- Faire évoluer la nomenclature : fusion des postes A, possibilité d'affectation sur des B1 dès

6 ans et pour tous les commandants sans critère d'ancienneté sur les postes C ;

- Création d'un site sur le modèle de la « Place de l'emploi public » avec les fiches de poste et les contacts permettant de se renseigner sur les postes disponibles.

Parité police gendarmerie

- Transformer le système « voyager et protéger » pour aligner les conditions sur celles dont bénéficient les gendarmes ;
- Attribuer les décorations et les postes à responsabilité en proportion des effectifs de chaque force ;
- Dans le cadre de la réforme des retraites, harmonisation des bonifications de dépaysement et des règles de cumul emploi-retraite.

Qualité de vie au travail

- Limitation de l'écrêtage permettant de conserver davantage d'heures ;
- Développement du télétravail ;
- Respect du droit à la déconnexion ;
- Sanctuariser dans les vacances des heures dédiées à la formation continue, y compris la e-formation ;
- Outils numériques et logiciels métier adaptés et ergonomiques ;
- Accompagner les jeunes officiers par un système de tutorat.

Reconnaissance

- Favoriser l'ascenseur social avec une meilleure préparation et des épreuves renouvelées de la VAP CCD (futur second concours interne) ;
- Création d'une indemnité de maintien de rémunération pendant la formation initiale ;
- Développer la certification des formations.



Le SCSI, toujours premier à vous défendre

Agitateur d'idées et créateur de progrès, tel est l'ADN de notre syndicat majoritaire depuis 50 ans. C'est ainsi que le **SCSI** continuera à préparer l'avenir du corps et à construire le futur des officiers.

Le **SCSI** continuera à œuvrer pour le rapprochement des cadres de la police nationale. La structure hiérarchique de la police nationale doit être mise en cohérence avec l'organisation retenue par les voisins européens de la France et celle adoptée par les autres administrations régaliennes du pays (gendarmerie, douanes, administration pénitentiaire, sapeurs-pompiers...). Seule notre administration recrute aujourd'hui directement en externe à un niveau de responsabilité correspondant à la catégorie A+ !

Candidats à la commission administrative paritaire du corps de commandement

TITULAIRES



Christophe **ROUGET**



Peggy **ROTHS-ENTZ**



Didier **RENDU**



Alain **MOREL**



Fabrice **JACQUET**



Natacha **OGNIER**



Romain **LECALIER**



Sébastien **GOUJON**

SUPLÉANTS



Juliette **PECQUEUX CHENAU**



Stéphane **PUTOTO**



Christophe **MIETTE**



Elsa **REVERTER**



Estelle **WAECHTER**



Frédéric **RIBEIRO**



Michel **PERRIN**



Olivier **OUDIN**

AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS



**Élections professionnelles
du 1^{er} au 8 décembre 2022**

**JE VOTE POUR LE SYNDICAT MAJORITAIRE
DES CADRES DE LA POLICE NATIONALE**





Histoire du syndicat du SNAPC au SCSI, 50 ans d'histoire dans un ouvrage anniversaire

Notre organisation fête cette année ses 50 ans d'existence ! En effet, elle a vu le jour en 1972 sous le nom de Syndicat National Autonome des Policiers en Civil (SNAPC). Avec la réforme des corps et carrières de 1995 unifiant le corps des officiers, notre structure évoluait pour devenir le Syndicat National des Officiers de Police (SNOP) avant de prendre à partir de 2011 son nom actuel de Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI).



Ce demi-siècle de présence dans le paysage syndical ne pouvait être célébré autrement que par un ouvrage dédié à cet anniversaire. Ce livre a été réalisé par la société *Historien conseil* grâce à l'exploitation de nos archives et de nombreux entretiens. Après une préface de l'historien Jean-Marc Berlière qui revient sur l'évolution plus globale du syndicalisme policier, c'est l'histoire de notre structure qui est retracée. Le SCSI et ses prédécesseurs ont toujours été majoritaires au sein des personnels qu'ils représentaient et représentent encore aujourd'hui : les policiers en civil puis le corps de commandement, et plus largement les cadres de la police nationale.

Chaque collègue participant à notre congrès de Chambéry s'est vu offrir un exemplaire de ce livre édité à l'occasion de notre 50^e anniversaire. Il s'agit également d'un outil de communication externe puisqu'il a été remis en clôture du congrès au ministre de l'Intérieur et à l'ensemble des autorités de la police nationale qui avaient fait le déplacement. Tout adhérent souhaitant acquérir un exemplaire aura la possibilité de le faire, en format poche et à tarif préférentiel. Il suffit pour cela de se rapprocher de son union zonale.





Congrès d'Arras, 2011



Congrès de Vannes, 2018



Congrès de Bordeaux, 2014

Manifestation à Paris, 2014





Un nouveau délégué au bureau SCSI Île-de-France

Le bureau du SCSI Île-de-France se félicite de l'arrivée de Fabrice Jacquet. Nous lui laissons la parole pour revenir sur son parcours et son expérience dans la police nationale.

« Entré dans la police en 1999 (4^e promotion), mon choix se portait naturellement sur un service judiciaire de sécurité publique. Après plusieurs années en Seine-et-Marne, j'ai souhaité diversifier mon parcours. En tant que policier, nous avons la chance de pouvoir exercer non pas un métier mais plusieurs tout au long de notre carrière !

Pendant cinq ans, j'ai eu l'opportunité de participer à la mise en place de nombreux projets inscrits dans les dispositifs relevant de l'égalité des chances au niveau national : création des cadets de la République, mise en place des classes préparatoires intégrées en lien avec l'ENSP...

Avec la DGPN, j'ai également participé à la mise en place de partenariat de la police avec de nombreux partenaires extérieurs, comme des fédérations sportives ou des entreprises privées.

Par la suite, j'ai exercé des fonctions d'auditeur pour la DRCPN, puis la DCRFPN. J'y ai abordé des thématiques liées notamment à la sécurité des sites, la maîtrise des risques, la formation et le management.

Enfin, en tant que chef de la division recherche, anticipation et partenariats de la DCRFPN, j'ai, par exemple, représenté la police au sein d'institutions européennes en tant que CCT (Civilian Coordinator for Training) et intégré le comité des écoles de Francopol (réseau de coopération des polices francophones).

J'ai toujours mis la gestion de l'aspect humain au centre de mes préoccupations professionnelles, et c'est tout naturellement que je rejoins le SCSI avec cette même motivation !

Nous sommes ravis qu'il puisse dorénavant mettre son expérience et ses nombreuses qualités au service de nos adhérents. Il succède à Ève Pesteil que nous remercions pour son investissement sans faille au cours des dernières années.

L'ensemble de l'équipe te souhaite la bienvenue Fabrice !

Incorporation de la 28^e promotion d'officiers de police

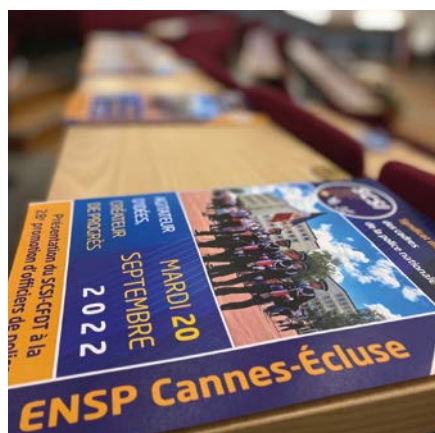
Les 400 nouveaux élèves officiers de police de la 28^e promotion ont effectué leur rentrée à Cannes-Écluse le 1^{er} septembre dernier.

Nous étions naturellement présents en cette journée ô combien importante pour l'ensemble de ces collègues. Cette promotion est composée comme chaque année pour moitié d'internes (concours interne, voie d'accès professionnelle et recrutement au choix) et pour moitié d'externes. Leurs 18 mois de formation alterneront entre formation sur site et période de stage en service. Les internes pourront même bénéficier, grâce



à l'action du SCSI, d'une période de temps plus importante en service, avec une partie de la formation qu'ils suivront en dis-

tanciel. Nous souhaitons à tous les élèves de la 28^e promotion une très bonne scolarité !



Présentation du SCSI-CFDT à la promotion

Le 20 septembre, une délégation du SCSI composée de délégués permanents et d'officiers en service s'est rendue à l'ENSP pour l'ensemble de la journée afin d'aller à la rencontre des élèves et de répondre à leurs différentes questions.

Cette journée a été l'occasion d'échanges riches avec les nouveaux officiers et s'est achevée par une heure de présentation de notre organisation en amphithéâtre devant toute la promotion. Chaque élève, à cette occasion, s'est vu remettre une pochette comprenant différentes communications (dont le guide

pratique du jeune officier, un exemplaire d'un *Police nouvelle...*). Nous serons régulièrement présents cette année encore au sein de l'ENSP auprès de ces jeunes officiers, pour les conseiller, les renseigner, bref les accompagner au mieux dans leurs premiers pas au sein du corps de commandement.



Les foulées bleues



Frédéric Granger, secrétaire zonal, ainsi que les délégués zonaux Sébastien Goujon et Sébastien Vanessche étaient présents.

**RENDEZ-VOUS LE 8 JUIN 2023
POUR LA 5^e ÉDITION,**
les inscriptions débuteront
au mois de mars.



Foulées bleues

Le jeudi 9 juin s'est tenue, après deux ans d'interruption pour cause de COVID, la très attendue 4^e édition des Foulées bleues, organisée en hommage à Jessica Schneider et Jean-Baptiste Salvaing, sauvagement assassinés à Magnanville en 2016.

Sous un soleil éclatant, 646 inscrits (policiers, sapeurs-pompiers, militaires et magistrats) ont participé aux différents challenges avec pour leitmotiv la solidarité dans la bonne humeur.

Voici les temps des premiers par épreuves :

COURSE DE 10 KM :
33'14" – Sapeur-pompier

COURSE DE 5 KM :
18'58" – Policier de la CSI 75

MARCHE NORDIQUE DE 5 KM :
28'13" – Policier de la DCPJ.

Sébastien L., président de l'association FSPN « les Mureaux Sport Police », organisateur de l'évènement, a pris la parole pour remercier les participants mais également les bénévoles pour leur investissement. Il a également rendu un hommage très émouvant à la mémoire de Jessica et Jean-Baptiste devant Hugo, présent pour l'occasion.

Le SCSI, partenaire de cette noble cause, tient à remercier Sébastien L. pour sa bonne humeur, son énergie et son investissement, ainsi que tous les bénévoles sans qui ce rendez-vous ne pourrait perdurer. Un

don a été également remis à l'association en faveur des deux orphelins.

**Vous pouvez également
participer à cet élan
de solidarité en contactant
l'association :**
ImSPORTpolice@gmail.com



#NOUBLIONSJAMAIS

Le SCSI dans les médias

SCSI Officiers et Commissaires de police
@PoliceSCSI

🗣️ Christophe Rouget, secrétaire général du SCSI, était ce matin l'invité de @BFMTV suite aux événements de #Nantes pour revenir sur les MNA délinquants, la réforme #police et plaider pour revoir la procédure pénale afin que les 🚔 puissent se recentrer sur les investigations !



Police nationale et Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

SCSI Officiers et Commissaires de police
@PoliceSCSI

"Les Français dans leur immense majorité s'arrêtent lorsque #policiers ou gendarmes le demandent. Il faut de nouvelles mesures pour lutter contre les refus d'obtempérer" 🗣️ Christophe Rouget, SG du SCSI, était l'invité d'@Europe1, retrouvez son interview 🔗

Europe 1 youtube.com
11.06.2022, interview de Christophe Rouget sur Europe 1
Retrouvez Christophe Rouget, secrétaire général du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure SCSI-CFDT, interviewé ...

SCSI Officiers et Commissaires de police
@PoliceSCSI

🗣️ "Il faut moderniser la #police qui fonctionne aujourd'hui en tuyaux d'orgue mais le ministère @Interieur_Gouv doit nous écouter, le département n'est pas la bonne échelle pour lutter contre la grande criminalité" C. Rouget ce matin sur @franceinfo 🔗

franceinfo youtube.com
07.09.2022, interview de Christophe Rouget sur France Info
Retrouvez Christophe Rouget, Secrétaire général du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure SCSI-CFDT, interviewé ...

7:25 PM · 7 sept. 2022 · Twitter Web App

SCSI Officiers et Commissaires de police
@PoliceSCSI

« Cette saisie record de protoxyde d'azote témoigne de l'évolution de ce trafic qui utilise les réseaux sociaux et la livraison à domicile » 🗣️ Christophe Rouget, secrétaire général du SCSI-@CFDT, est revenu ce soir pour @France3tv sur un fléau en 📈 auquel fait face la #police



Police nationale et 3 autres personnes

Certains syndicats se félicitent tout de même d'avoir obtenu un moratoire. Alliance police, UNSA, Synergie officiers ou encore le Syndicat des commissaires de la Police nationale réclamaient depuis cet été d'appuyer fortement sur la "touche pause" en attendant les échéances électorales syndicales internes prévues à la fin de l'année. Ils avaient tous alerté des risques de tollé au sein de la PJ.

Une guerre des chefs

Plus critique, le syndicat des cadres de la sécurité intérieure, le SCSI, évoque dans un tract une fracture à résorber d'urgence et refuse une réforme "aux forceps". Car si les discussions sont gelées, le fond du problème n'est pas réglé.



« La police a clairement besoin d'évoluer, admet Christophe Rouget, secrétaire national du syndicat SCSI-CFDT, majoritaire chez les officiers de police. Les directions actuelles se parlent peu, les effectifs sont fragmentés. Mais on ne peut conduire une réforme d'une telle ampleur sur un coin de table en quelques semaines. » D'après M. Rouget, « dans l'état actuel du projet, les compétences de la police judiciaire se trouveraient diluées, sans budget identifié ni expertise en matière de ressources humaines ».

« C'est le flou chaque fois qu'on demande des précisions sur la doctrine ou le budget, renchérit M. Bauzin, le président de l'ANPJ, on nous répond qu'on verra plus tard. » Une réunion des responsables de la police judiciaire, prévue le 1^{er} septembre en présence de M. Darmanin, permettra peut-être d'apporter des réponses à ces interrogations. Avec une nouvelle question : le ministre de l'intérieur saura-t-il apaiser les craintes de la police judiciaire ou ordonnera-t-il à ses chefs de rétablir l'ordre dans les rangs ?

Antoine Albertini

Le Monde

Le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin était de passage près de Chambéry, vendredi 7 octobre 2022, lors du congrès du syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI).



À peine plus de deux semaines après sa visite officielle à Annecy, le 21 septembre, Gérard Darmanin a de nouveau fait étape en pays de Savoie, ce vendredi 7 octobre 2022. Du côté de Chambéry cette fois, plus précisément à l'Espace Belvedere à Challes-les-Eaux, où le ministre de l'Intérieur répondait à l'invitation du syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI), syndicat majoritaire affilié à la CFDT, qui y tenait son congrès national.

Policiers blessés ou pris à partie, critiques face à la répression de certaines manifestations, crise sociale, crise sanitaire, lutte contre le terrorisme... « ces dernières années, nous avons été en première ligne », précise Christophe Rouget, président du SCSI. Qui confie espérer « de l'écoute » de la part de son ministre, notamment en ce qui concerne la réforme de la police, en cours d'élaboration, ou encore la réforme des retraites, elle aussi en phase de concertation.



« Le langage de la vérité »

« Je me dois de vous interpellier, (...) nous sommes opposés au report de l'âge légal de la retraite », insiste à la tribune Christophe Rouget. Qui ne cache pas sa crainte de voir reculer les « spécificités » de la police, à savoir des dispositions possibles pour des départs anticipés. Autre mise en garde du syndicat, qui donne le ton de l'échange ce jour à Challes-les-Eaux et des futurs bras de fer qui s'annoncent : « on s'opposera fermement à toute dégradation de ce qui fonctionne aujourd'hui ».

le dauphiné libéré

Savoie Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur, face aux officiers de police

Pour la clôture de son congrès national, le Syndicat des cadres de la sécurité intérieure a reçu la visite du ministre de l'Intérieur, ce vendredi 7 octobre à Challes-les-Eaux. L'occasion pour Gérard Darmanin de parler de la réforme de la police nationale.

Par Ingrid BRUNSCHWIG - 07 oct. 2022 à 17:57 | mis à jour le 07 oct. 2022 à 18:08 - Temps de lecture : 3 min



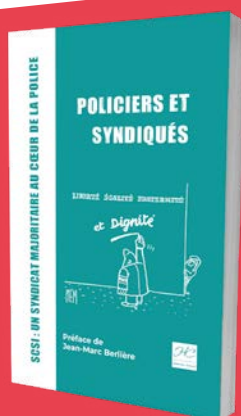
Gérald Darmanin a fait son allocution devant 140 officiers de police, lors du dernier jour du congrès national du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure. Photo Le DL /Sylvain MUSCIO
L'oreillette vissée, des hommes en costard noir quadrillent le secteur de l'espace Belvedere. Les gendarmes et le service de déminage de Lyon sont en alerte. Pas de doute, le ministre de l'Intérieur est en approche.

Accueilli par le secrétaire général du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure, Christophe Rouget, et 140 officiers de police, pour leur dernier jour de congrès national, Gérard Darmanin a d'abord écouté les doléances du syndicat majoritaire des officiers de police avant d'y répondre.

**Défendre les cadres
de la Police nationale
et l'ensemble des policiers,
éclairer l'opinion publique
et peser sur les débats
relatifs à la sécurité :
LE SCSI-CFDT RÉPOND PRÉSENT !**

PRÉSENTATION DE LIVRES

Les livres d'automne... une petite sélection du SCSI



« **Policiers et syndiqués** »
Éditions Historien-Conseil

Si les policiers ne sont pas tout à fait des travailleurs comme les autres, ils ont su conquérir et imposer leur droit syndical dans le courant des années 1920. Cette victoire remportée de haute lutte a pris une signification singulière avec la création de la police nationale sous sa forme actuelle en 1966. Dès lors, le syndicalisme policier se réorganise et donne notamment naissance en 1972 au SNAPC, qui deviendra le SNOP puis le SCSI que nous connaissons aujourd'hui.

L'histoire de notre organisation est essentielle pour comprendre les enjeux du syndicalisme policier. Le SCSI et ses prédécesseurs ont toujours été majoritaires parmi les agents qu'ils représentaient : les policiers en civil puis le corps de commandement, et plus largement les cadres de la police nationale. Catégoriel par essence, autonome par conviction, mû par l'amour du métier, le SCSI a représenté, au cours de ses 50 années d'existence, une voix singulière que ce livre permet de mieux connaître. Version du livre anniversaire du syndicat au format poche, cet ouvrage met à la disposition de tous (chercheurs, policiers ou simples curieux de l'histoire policière) l'important travail réalisé cette année autour du cinquantenaire du SCSI. Outre les circuits de distribution traditionnels, il peut être commandé en ligne sur le site historien-conseil.fr/boutique.

« **Policiers et Syndiqués** » – Éditions Historien-Conseil



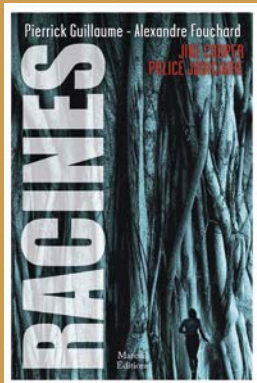
« **Le renseignement français en 100 dates** »
de Jérôme Poirot et Olivier Brun
Éditions Perrin

Trop souvent, dans l'imaginaire collectif, le renseignement français renvoie essentiellement à la période contemporaine et on associe souvent l'univers fascinant des espions et agents secrets à la Guerre Froide.

Or, rien n'est plus faux, et son aventure commence bien avant 1947. Des premières méthodes de chiffrement mises au point par César dans le contexte de la guerre des Gaules en 58 av. J.-C. à la séance de l'Académie des sciences morales et politiques qui, le 16 décembre 2019, élève enfin au rang d'« art » le renseignement, ce livre offre au lecteur une approche inédite et complète de l'histoire de cette activité en France.

À travers 100 dates essentielles, Olivier Brun, ancien policier, et Jérôme Poirot, deux grands spécialistes du sujet, nous font mieux connaître et apprécier cette discipline aussi essentielle que mystérieuse en donnant toute leur place aux services de la police nationale dans la grande fresque de l'histoire du renseignement de notre pays.

« **Le renseignement français en 100 dates** » de Jérôme Poirot et Olivier Brun – Éditions Perrin



« Racines »
de Pierrick Guillaume
et Alexandre Fouchard
Mareuil Éditions

Femme libre, indépendante et passionnée par son métier, Jike Cooper est flic à la PJ parisienne.

Dans cette deuxième histoire, **Pierrick Guillaume** et **Alexandre Fouchard**, tous deux policiers à la DRPJ de Paris et à la DGPN, racontent comment Jike va réussir à résoudre une affaire délicate de meurtre due à la guerre que se mènent deux gangs sri-lankais dans la capitale. Au cours de cette enquête pour retrouver les meurtriers, Jike sera confrontée à son passé qui surgira d'un seul coup au moment où elle l'attendait le moins. La crise qu'elle traverse agit alors comme un révélateur puissant de ses vulnérabilités et finalement, de toute son humanité.

Ce polar nerveux transpire le vécu, pour ne pas dire le réel puisque l'histoire est inspirée d'une enquête qu'a suivie Pierrick Guillaume.

« Racines » de Pierrick Guillaume et Alexandre Fouchard – Mareuil Éditions



« 13 jours 13 nuits
dans l'enfer de Kaboul »
de Mohamed Bida
Éditions Denoël

Mohamed Bida est commandant divisionnaire honoraire de police, ancien attaché de sécurité intérieure adjoint en Afghanistan de 2016 à 2021. Avec **13 jours 13 nuits dans l'enfer de Kaboul**, aux éditions Denoël, il nous livre son récit de l'évacuation héroïque de l'ambassade de France à Kaboul après la chute de la ville aux mains des Talibans le 15 août 2021.

Cette date a marqué la fin de l'espoir pour des millions d'Afghans épuisés par quarante années de guerre. Ils sont alors des milliers à fuir vers l'aéroport, tandis que d'autres tentent leur chance auprès de la dernière mission occidentale restée ouverte, l'ambassade de France. Seuls le commandant **Mohamed Bida** et dix policiers assurent encore la sécurité du site. Pris au piège avec 500 personnes à évacuer, alors que les scènes d'apocalypse et de chaos se multiplient dans la capitale, ils redoutent la menace terroriste au sein même des murs de l'ambassade. Mais le temps manque, les plans d'évacuation échouent les uns après les autres et le commandant Bida doit se résoudre à négocier seul avec les talibans et leur branche terroriste. Commencent alors 13 jours et 13 nuits sans sommeil pour ces policiers chevronnés, livrés à eux-mêmes, qui ne peuvent plus compter que sur leur courage et leur intelligence. Au cours de ces 13 jours et 13 nuits, les policiers, diplomates et militaires de la mission française en Afghanistan ont sauvé 2 834 personnes. Ce récit sous tension qui nous rappelle le dévouement total de nos collègues à leur mission à Kaboul est aussi une leçon d'humanité et de résilience.

« 13 jours 13 nuits dans l'enfer de Kaboul » de Mohamed Bida – Éditions Denoël



Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure

55, rue de Lyon • 75012 PARIS • 01 44 67 83 30 • www.scsi-pn.fr • contact : secretariat@scsi-pn.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Renseignez ce bulletin d'inscription et remettez-le à votre délégué, ou retournez-le à l'adresse du Bureau National indiquée plus haut.

Nom : Prénom :

Grade : Direction :

Service : Date de naissance :

Téléphone : E-mail (perso) : @

Adresse (perso) :

.....

Fait à :
Le :
Signature

En cochant cette case, j'autorise, dans le respect du RGPD, la communication de mon nom, prénom et adresse mail privée pour bénéficier des avantages de « Le +SCSI » offerts dans le cadre de mon adhésion.

COTISATIONS 2022

Table with 2 columns: Category (Élève Officier/Commissaire, Capitaine/Commissaire stagiaire, etc.) and Amount (20€, 125€, 165€, 185€, 195€, 205€, 225€, etc.)

Le montant de la cotisation inclut le service d'assistance juridique et le secours financier - décès. Il est à 66 % déductible du montant de l'impôt sur le revenu. (Coût réel : Cne : 43 € ; Cdt : 57 € ; CD-EF : 63 € ; Cre : 67 € ; CD : 70 € ; CG : 77 €)

Modes de règlement -> Chèque(s) bancaire(s) Paiement en ligne par www.scsi-pn.fr Chèque(s) bancaire(s) pour 2022, puis prélèvement automatique Prélèvement automatique* en 1 fois, 3 fois ou 6 fois (*) : tacite reconduction

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos données personnelles.



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA. J'autorise le créancier à envoyer des informations à ma banque pour débiter mon compte bancaire conformément à ses instructions. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les instructions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom, prénoms et adresse du débiteur

Nom et adresse du créancier SYNDICAT des CADRES de la SÉCURITÉ INTÉRIEURE 55, rue de Lyon - 75012 PARIS ICS. Identifiant créancier SEPA : FR33ZZZ507890 RUM - Référence Unique de Mandat : SCSICOTIS507890

Coordonnées de votre compte à débiter IBAN (35 caractères maximum) Code International de votre banque-BIC (11 caractères)

Joindre un IBAN-BIC au présent bulletin d'adhésion Fait à : Le : Signature :

GRILLE INDICIAIRE au 1^{er} juillet 2022

octobre 2022 / n° 349 / p. 38

GRADE	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT INDICIAIRE	IR 3 %	ISSP	IRP-BASE	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	HEA 3	972	4 714,23	147,05	1 107,84	413,00	523,28	250,79	5 271,94	5 059,12
	HEA 2	925	4 486,28	140,21	1 054,28	413,00	497,98	238,67	5 047,81	4 839,83
	HEA 1	890	4 316,53	135,12	1 014,38	413,00	479,13	229,78	4 881,34	4 676,40
	4 ^e	830	4 025,53	126,39	946,00	413,00	446,83	214,35	4 596,15	4 396,41
	3 ^e	821	3 981,88	125,08	935,74	413,00	441,99	212,10	4 553,31	4 354,35
	2 ^e	756	3 666,63	115,82	861,66	413,00	407,00	195,49	4 244,25	4 050,93
	1 ^{er}	725	3 516,27	111,11	826,32	413,00	390,31	187,02	4 097,40	3 906,76
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	HEA 3	972	4 714,23	141,43	1 107,84	600,00	523,28	250,79	5 280,95	5 072,98
	HEA 2	925	4 486,28	134,59	1 054,28	600,00	497,98	238,67	5 056,51	4 853,68
	HEA 1	890	4 316,53	129,50	1 014,38	600,00	479,13	229,78	4 890,05	4 690,25
	4 ^e	830	4 025,53	120,77	946,00	600,00	446,83	214,35	4 604,86	4 410,27
	3 ^e	821	3 981,88	119,46	935,74	600,00	441,99	212,10	4 562,02	4 368,21
	2 ^e	756	3 666,63	110,00	861,66	600,00	407,00	195,49	4 252,95	4 064,78
	1 ^{er}	725	3 516,27	105,49	826,32	600,00	390,31	187,02	4 106,10	3 920,62
COMMANDANT DE POLICE	7 ^e	821	3 981,88	119,46	935,74	413,00	441,99	212,10	4 396,06	4 207,03
	6 ^e	806	3 909,13	117,27	918,64	413,00	433,91	207,92	4 324,51	4 137,36
	5 ^e	756	3 666,63	110,00	861,66	413,00	407,00	195,49	4 084,49	3 903,61
	4 ^e	716	3 472,62	104,18	816,07	413,00	385,46	184,77	3 893,25	3 717,39
	3 ^e	680	3 298,02	98,94	775,04	413,00	366,08	175,77	3 721,29	3 549,14
	2 ^e	645	3 128,27	93,85	735,14	413,00	347,24	166,87	3 554,82	3 385,71
	1 ^{er}	612	2 968,22	89,05	697,53	413,00	329,47	158,19	3 398,16	3 231,91
	E.E.	702	3 404,72	102,14	936,30	378,00	377,92	199,40	3 901,95	3 727,85
	10 ^e	673	3 264,07	97,92	897,62	378,00	362,31	191,14	3 758,66	3 588,19
	9 ^e	638	3 094,32	92,83	850,94	378,00	343,47	180,96	3 586,64	3 419,85
CAPITAINE DE POLICE	8 ^e	605	2 934,27	88,03	806,92	378,00	325,70	171,63	3 424,79	3 260,86
	7 ^e	575	2 788,77	83,66	766,91	378,00	309,55	163,27	3 292,34	3 116,21
	6 ^e	545	2 643,27	79,30	726,90	378,00	293,40	154,91	3 145,08	2 971,56
	5 ^e	513	2 488,07	74,64	684,22	378,00	276,18	145,69	2 988,30	2 817,56
	4 ^e	480	2 328,02	69,84	663,48	378,00	258,41	136,36	2 847,69	2 679,80
	3 ^e	450	2 182,52	65,48	622,02	378,00	242,26	128,00	2 699,10	2 533,82
	2 ^e	430	2 085,51	62,57	594,37	378,00	231,49	122,00	2 600,47	2 437,48
	1 ^{er}	410	1 988,51	59,66	566,73	378,00	220,73	116,64	2 501,20	2 340,86
	stagiaire	352	1 707,21	17,07	170,72	143,00	189,50	60,14	1 750,17	
	élève	352	1 707,21	17,07	170,72		189,50	60,14	1 477,52	

* Valeur du point d'indice 4,6860.

Cette grille ne prend pas encore en compte l'augmentation de l'ISSP pour les élèves et stagiaires, ce sera le cas dès que les textes officiels correspondants seront parus.

RÉMUNÉRATIONS MOYENNES MENSUELLES DES COMMISSAIRES

En vigueur au 1^{er} juillet 2022

GRADE	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	IR 3 %	ISSP	IRP FONCTION	INDICE PC	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMISSAIRE GÉNÉRAL	HED3	1279	6 203,19	186,10	1 333,69	2 176,00	1 554	8 027,88	7 767,01
	HED2	1226	5 946,14	178,38	1 278,42	2 176,00	1 490	7 779,77	7 525,94
	HED1	1173	5 689,09	170,67	1 223,15	2 176,00	1 425	7 532,31	7 285,51
	HEC3	1173	5 689,09	170,67	1 223,15	2 093,00	1 425	7 456,59	7 209,79
	HEC2	1148	5 567,84	167,04	1 197,09	2 093,00	1 395	7 339,44	7 095,96
	HEC1	1124	5 451,44	163,54	1 172,06	2 093,00	1 366	7 227,10	6 986,80
	HEBB3	1124	5 451,44	163,54	1 172,06	2 093,00	1 366	7 227,10	6 986,80
	HEBB2	1095	5 310,79	159,32	1 141,82	2 093,00	1 330	7 091,97	6 855,53
	HEBB1	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	2 093,00	1 296	6 961,02	6 728,29
	HEB3	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	2 093,00	1 296	6 961,02	6 728,29
	HEB2	1013	4 913,08	147,39	1 056,31	2 093,00	1 231	6 708,10	6 482,54
	HEB1	972	4 714,23	141,43	1 013,56	2 093,00	1 181	6 516,48	6 296,36
	HEA3	972	4 714,23	141,43	1 013,56	2 093,00	1 181	6 516,48	6 296,36
	HEA2	925	4 486,28	134,59	964,55	2 093,00	1 124	6 296,62	6 082,74
	HEA1	890	4 316,53	129,50	928,05	2 093,00	1 081	6 133,25	5 924,01
1 ^{er}	830	4 025,53	120,77	865,49	2 093,00	1 008	5 852,72	5 651,45	
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE	HEBB3	1124	5 451,44	163,54	1 172,06	1 833,00	1 366	6 989,90	6 749,61
	HEBB2	1095	5 310,79	159,32	1 141,82	1 833,00	1 330	6 854,78	6 618,33
	HEBB1	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	1 833,00	1 296	6 723,82	6 491,09
	HEB3	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	1 833,00	1 296	6 723,82	6 491,09
	HEB2	1013	4 913,08	147,39	1 056,31	1 833,00	1 231	6 470,90	6 245,34
	HEB1	972	4 714,23	141,43	1 013,56	1 833,00	1 181	6 279,28	6 059,16
	HEA3	972	4 714,23	141,43	1 013,56	1 833,00	1 181	6 279,28	6 059,16
	HEA2	925	4 486,28	134,59	964,55	1 833,00	1 124	6 059,42	5 845,54
	HEA1	890	4 316,53	129,50	928,05	1 833,00	1 081	5 896,05	5 686,82
	5 ^e	830	4 025,53	120,77	865,49	1 575,00	1 008	5 380,15	5 178,88
	4 ^e	792	3 841,23	115,24	825,86	1 575,00	962	5 202,34	5 006,11
	3 ^e	743	3 603,57	108,11	774,77	1 575,00	903	4 972,85	4 783,12
	2 ^e	705	3 419,27	102,58	735,14	1 575,00	857	4 795,03	4 610,35
	1 ^{er}	667	3 234,97	97,05	695,52	1 575,00	810	4 617,86	4 438,23
COMMISSAIRE	SPÉCIAL	830	4 025,53	120,77	865,49	1 364,00	1 008	5 187,66	4 986,39
	9 ^e	792	3 841,23	115,24	825,86	1 364,00	962	5 009,84	4 813,62
	8 ^e	743	3 603,57	108,11	774,77	1 364,00	903	4 780,35	4 590,63
	7 ^e	705	3 419,27	102,58	735,14	1 364,00	857	4 602,53	4 417,86
	6 ^e	667	3 234,97	97,05	695,52	1 364,00	810	4 425,36	4 245,73
	5 ^e	628	3 045,82	91,37	654,85	1 080,00	763	3 983,64	3 809,19
	4 ^e	591	2 866,37	85,99	616,27	1 080,00	718	3 810,64	3 641,10
	3 ^e	555	2 691,77	80,75	578,73	1 080,00	674	3 642,46	3 477,69
	2 ^e	505	2 449,27	73,48	551,09	1 080,00	614	3 445,32	3 272,36
	1 ^{er}	461	2 235,87	67,08	503,07	1 080,00	560	3 237,95	3 070,84
	stagiaire	381	1 847,86	55,44	184,79	279,00	419	1 976,65	1 823,71
élève	356	1 726,61		172,66		392		1 479,04	

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

ASSURANCE AUTO

-10%⁽¹⁾

SUR VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS MGP

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE AUTO OU HABITATION OU ACCIDENTS & FAMILLE OU PROTECTION JURIDIQUE



1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

ASSURÉMENT HUMAIN



POLICE

MGP

« Cette solution est pensée et développée pour protéger les forces de sécurité et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

(1) Offre réservée aux agents du service public, personnels de la Police. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

(2) Réduction de 20 % pour le 1^{er} nouveau contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou Accidents et Famille ou Protection Juridique souscrit en tant qu'adhérent MGP. Cette réduction est valable sur le montant de la 1^{ère} année de cotisation pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 et n'est pas cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS, Accidents & Famille et Protection Juridique en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Covéa Protection Juridique - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé - Entreprise régie par le code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans - APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et/ou Covéa Protection Juridique.

TBWA\PARIS